

**AVIS PUBLIC
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER
UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE**

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 19 mars 2019, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent a adopté, à la séance ordinaire du 2 avril 2019, le second projet de règlement numéro **RCA08-08-0001-115** modifiant le règlement RCA08-08-0001 sur le zonage et le second projet de règlement **RCA06-08-0020-13** modifiant le règlement RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels.

Ces seconds projets contiennent les dispositions suivantes qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Le second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-115 a pour objet de :

- Agrandir la zone S15-132 à même la zone B15-131 et une partie de la zone I15-142.
- Abroger la grille des usages et normes applicable la zone commerciale B15-131

Ces dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire et affectent les zones S15-132, B15-131 et I15-142, délimitées au nord par la limite latérale de la propriété située du 450 au 460, rue Isabay, au sud par le chemin de la Côte-de-Liesse, à l'est par la rue Isabay et à l'ouest par la limite latérale est de la propriété située au 5975, chemin de la Côte-de Liesse. Une demande peut provenir de ces zones et des zones adjacentes.

Le second projet de règlement numéro RCA06-08-0020-13 a pour objet d'ajouter des critères visant à :

- Autoriser une aire de jeux liée à la pratique de différents sports et servant de débarcadère pour autobus.
- Assurer la mise en valeur du boisé assaini lorsqu'une prescription sylvicole est requise pour une coupe d'assainissement réalisée dans le cadre d'une opération de saine gestion du couvert forestier.

Ces dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire et affectent les limites de la zone S15-132 délimitée au nord par la limite arrière de la propriété située du 346 à 378, rue Isabay, au sud par le chemin de la Côte-de-Liesse, à l'est par la rue Isabay et à l'ouest par la limite latérale est de la propriété située au 5945, chemin de la Côte-de Liesse. Une demande peut provenir de la zone S15-132 et des zones adjacentes.

Pour être valide, toute demande doit:

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau du secrétariat d'arrondissement dans les huit jours du présent avis;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau du secrétariat d'arrondissement, aux heures habituelles de bureau.

Dans le cas où aucune demande valide n'a été reçue à l'égard des seconds projets de règlement, ces dispositions pourront être incluses dans un règlement ou une résolution qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Les seconds projets de règlements peuvent consultés au Bureau du citoyen, au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, H4M 2M7, aux heures habituelles de bureau.

Montréal, le 10 avril 2019

Daniel Simon
Secrétaire du conseil d'arrondissement

**PUBLIC NOTICE
TO THE INTERESTED PERSONS ENTITLED TO
SIGN AN APPLICATION FOR AN APPROVAL BY WAY OF REFERENDUM**

Following the public consultation meeting held on March 19, 2019, the Council of the Borough of Saint-Laurent adopted, at the general meeting of April 2, 2019, the second draft by-law number **RCA08-08-0001-115** modifying by-law RCA08-08-0001 on zoning and the second draft by-law number **RCA06-08-0020-13** modifying by-law RCA06-08-0020 on conditional uses.

These said second draft by-laws contain provisions which may cause interested persons to request that the by-law containing such provisions be submitted to their approval in conformity with the Act Respecting Elections and Referendums in Municipalities.

The object of second draft by-law number RCA08-08-0001-115 is to:

- Enlarge zone S15-132 from zone B15-131 and a part of zone I15-142.
- Withdraw the grid of uses B15-131.

These provisions are likely to need public approval by referendum and affect zones S15-132, B15-131 and I15-142, delimited to the north by the rear limit of the property located from 450 to 460, rue Isabay, to the south by chemin de la Côte-de-Liesse, to the east by rue Isabay and to the west by the lateral east limit of the property located at 5975, chemin de la Côte-de Liesse. A request may come from those zones and all at the adjacent zones.

The object of second draft by-law number RCA06-08-0020-13 is to :

- Authorize a playground for various sports and for landing bus.
- Ensure the enhancement of the restored woodlot when a silvicultural prescription is required for a sanitation cut made as part of a forest cover management operation.

These provisions are likely to need public approval by referendum and affect the limits of zone S15-132 delimited to the north by the property located from 346 to 378, rue Isabay, to the south by chemin de la Côte-de-Liesse, to the east by rue Isabay and to the west by the east lateral limit of the property located at 5465, chemin de la Côte-de Liesse. A request may come from zone S15-132 and the adjacent zones.

An application, in order to be valid, must:

- state clearly the provision to which it refers and the zone from which it originates;
- be received at the Bureau of the Secretary of the Borough of Saint-Laurent within eight days of the present notice;
- be signed by at least 12 interested persons in a zone in which there are more than 21 interested persons, or, in other cases, by a majority of the interested persons.

The information allowing to determine who are the interested persons having the right to sign an application may be obtained at the Bureau of the Secretary of the Borough of Saint-Laurent, during the regular office hours.

Where no valid application is received in respect to the second draft by-laws, the provisions may be included in a by-law that is not required to be submitted for the approval of the qualified voters.

These second draft by-laws may be consulted at the Borough of Saint-Laurent, at 777, Marcel-Laurin Boulevard, Saint-Laurent, H4M 2M7, during the regular office hours.

Montréal, April 10, 2019

Daniel Simon
Secretary of the Borough Council